



Conseil des droits de l'homme

23^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Myanmar

Genève, le 6 novembre 2015

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation du Myanmar et la remercie pour son deuxième rapport national.

La Suisse prend note avec satisfaction des progrès effectués par le Gouvernement de l'Union du Myanmar grâce aux réformes entamées depuis le dernier cycle de l'EPU.

La Suisse est néanmoins préoccupée par les nombreuses allégations de violations des droits de l'homme et la non-ratification de nombreux instruments internationaux de protection des droits de l'homme. **La Suisse recommande au Myanmar de ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et d'assurer la conformité de sa législation nationale avec ses obligations internationales.**

La Suisse recommande au Myanmar de finaliser le processus de vérification du statut de citoyenneté des personnes sans carte d'identité ou ayant une carte « turquoise » et la mise en place d'un processus transparent qui permet de légaliser la résidence des personnes qui ne remplissent pas les critères de citoyenneté au Myanmar.

La Suisse recommande au Myanmar de mettre en place un moratoire *de jure* sur les condamnations à mort, en vue d'une abolition future.

Je vous remercie.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembe 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve